

# Actualités

Mairie de Saint-Benoît  
11, rue Paul Gauvin – BP 11  
86281 Saint-Benoît Cedex  
Tél. 05 49 37 44 00  
Fax : 05 49 37 44 01



Lundi 18 février 2013

Chère Madame, Cher Monsieur,

**Concernant les travaux d'aménagement engagés de la Rue de Mauroc**, la première tranche a été réalisée durant l'année 2012. L'aspect de cette entrée dans le centre-bourg a été considérablement modifié, sur le plan de la sécurité et sur le plan esthétique.

Contrairement au projet initial d'embellissement de la Rue de Mauroc, nous sommes aujourd'hui, dans l'obligation de décaler à l'année prochaine les travaux nécessaires à la réalisation de la deuxième tranche de l'aménagement.

**En effet, le Conseil Général de la Vienne nous précise qu'à l'heure actuelle, il ne peut satisfaire notre demande de prise en charge de la couche de roulement (la Rue de Mauroc RD88 est une route départementale), compte tenu de l'enveloppe budgétaire disponible** (voir au dos copie de la lettre du Département de la Vienne en date du 14 janvier 2013).

Dans ce contexte, nous sommes contraints de reporter à l'année 2014, la poursuite de la rénovation de la Rue de Mauroc (réalisation de la chaussée et des larges trottoirs en béton désactivé). La commune de Saint-Benoit n'a pas le droit d'intervenir sur la chaussée d'une route départementale.

**Néanmoins, nous travaillons étroitement avec le Conseil Général de la Vienne sur cet aménagement pour qu'il reste d'actualité pour l'année 2014.** À ce propos, nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que possible, sur la poursuite de la deuxième tranche d'aménagement.

Certains que vous comprendrez cette décision, nous vous remercions par avance de votre confiance.

# Annexe

## Lettre du Département de la Vienne



DEPARTEMENT  
DE LA  
VIENNE

Direction Générale Adjointe  
Aménagement  
Direction des Routes

REÇU LE  
17 JAN. 2013  
MAIRIE de SAINT-BENOIT

Poitiers, le 14 JAN. 2013

Monsieur Dominique CLEMENT  
Maire de Saint-Benoît  
Mairie  
11 rue Paul Gauvin  
BP 11  
86281 SAINT-BENOIT CEDEX

LE PRESIDENT

Monsieur le Maire et cher collègue, *Cher Dominique,*

J'ai bien reçu votre courrier faisant part du projet d'aménagement par la commune de la rue de Mauroc (RD88), et sollicitant du Département la prise en charge de la couche de roulement, suite à ces travaux d'embellissement communaux.

Afin de permettre au Département, gestionnaire du réseau routier départemental, d'examiner votre projet d'aménagement, vous voudrez bien adresser un dossier à la subdivision de Poitiers- Futuroscope.

En ce qui concerne votre demande de réfection du tapis, je tiens à vous préciser qu'il ne me sera pas possible de répondre à votre demande au titre de l'année 2013, compte-tenu de la liste déjà établie des priorités et de l'enveloppe budgétaire disponible.

En tout état de cause, votre demande ne pourra donc être satisfaite qu'à partir de 2014. Toutefois, en cours d'année, si de nouvelles disponibilités budgétaires apparaissent, comme c'est parfois le cas, je ne manquerai pas alors d'anticiper et d'inscrire alors la rue de Mauroc.

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension et vous assurant de notre engagement auprès des communes, je vous prie de croire, Monsieur le Maire et cher collègue, à l'assurance de mes sentiments distingués.

*Avec toute sincérité*

Claude BERTAUD  
Président du Conseil Général

Adresse postale  
CONSEIL GENERAL  
DIRECTION DES ROUTES  
BP 319  
86008 POITIERS CEDEX

Adresse physique  
TELEPORT 1  
1<sup>er</sup> ETAGE - IMMEUBLE @3  
AVENUE DU FUTUROSCOPE  
86960 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL  
TEL 05 49 62 91 91 FAX 05 49 62 91 98